

REPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
INDRE	DE LA COMMUNE DE CIRON
<i>Nombre de membres</i>	
En exercice	: 15
Présents	: 10
Votants	: 10
Séance du 24 octobre 2011	
Date de la convocation 15 octobre 2011	Objet : La Grande Vitesse pour l'Indre

L'An deux mil onze
Le vingt quatre octobre à 20 heures 30 mm

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFEZ Gérard, Maire de CIRON

Présents MM VIOLLET, BLANCHARD, Mmes LABELLE, DOS REIS VIANA, MM RABUSSIER, GOUBARD, LEROY, LAURIER, LAUZANNE
Absent(s) excusé(s): Mmes HERVIEU, SERVEUX, CAMUS, MM VIGNES, ALAPHILIPPE
Secrétaire : M LAUZANNE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France(RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquence quotidiennes sauvegardées.

De surcroit ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi la perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la commune de CIRON, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la ligne LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT)

Certifié exécutoire
Transmis en Sous Préfecture le - 2 NOV. 2011
Publié, affiché ou notifié le - 2 NOV. 2011
Le maire



Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Le Maire,
G DEFEZ

